

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 041-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0103

Déposée le: 27.01.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hess (Bern, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 11

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 20.03.2014

N° d'ACE: 534/2014 du 30 avril 2014
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Privés de l'argent de la Banque nationale, faisons encore des économies!

Le Conseil-exécutif est chargé de compenser immédiatement le manque à gagner sur les bénéfices de la Banque nationale en prévoyant des économies supplémentaires, de façon à équilibrer le budget 2014.

Développement

Comme la Banque nationale (BNS) l'a annoncé au début de l'année, elle accusera une perte de neuf milliards de francs pour l'exercice 2013. Les cantons ne profiteront donc pas d'une distribution des bénéfices.

Or, la Direction des finances avait déjà prévu de recevoir 82 millions de francs de la BNS. Par conséquent, l'équilibre budgétaire n'est plus garanti, et le déficit menace.

Réponse du Conseil-exécutif

Après la mise en œuvre technique des décisions arrêtées par le Grand Conseil lors de sa session de novembre 2013, le budget 2014 dégagerait un excédent de CHF 11 millions au compte de fonctionnement. Ce montant comprenait les recettes du canton de Berne issues du bénéfice

redistribué de la Banque nationale suisse (BNS), prévues à hauteur de CHF 82,4 millions pour l'exercice budgétaire 2014.

Après la perte de CHF 9,1 milliards enregistrée en 2013, la BNS a annoncé le 6 janvier 2014 qu'elle ne verserait pas de dividendes à la Confédération et aux cantons. La situation financière du canton de Berne pour la mise en œuvre du budget 2014 s'est donc nettement détériorée en début d'année.

Près de deux mois plus tard, en mars 2014, le Conseil-exécutif a cependant pu présenter de façon inattendue un résultat des comptes positif pour l'exercice 2013. Ce résultat est notamment dû à une nette augmentation des rentrées fiscales par rapport aux prévisions qui aura aussi (au moins en partie) des répercussions positives sur les années suivantes. Le Conseil-exécutif part actuellement du principe que la hausse des recettes fiscales et d'autres améliorations budgétaires (résultant notamment des comptes de 2013) vont permettre de compenser dans l'exécution du budget 2014 à la fois le manque à gagner sur les bénéfices de la Banque nationale et l'augmentation des dépenses qui menace dans le domaine de l'aide aux personnes âgées, de la santé et du social.

Dans ces conditions, le Conseil-exécutif ne voit aucune nécessité de prévoir des économies supplémentaires pour l'exécution du budget 2014, en plus de celles de l'EOS 2014. Il propose par conséquent le rejet de la présente motion.

Le Conseil-exécutif signale en outre qu'il n'est guère réaliste d'envisager des économies à court terme (c.-à-d. des allègements de charges) de l'ordre de quelque 80 millions de francs demandés pour influencer sur la mise en œuvre du budget 2014, d'autant qu'elle aura déjà commencé depuis cinq mois au moment où le Grand Conseil examine la présente intervention parlementaire.

Au Grand Conseil